

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 12

Présents: 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation 07/10/2024 Etaient présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, l'Assemblée Délibérante,

régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

## Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à M. BLOT Dominique, Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à M. BORTOT Pascal, M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID: 021-212105852-20241014-2024\_40-DE

Etait absent :

M. LUCOT Pierre

A été nommée secrétaire de séance : Mme PEDRON Nathalie

Objet : Mise à jour des locations des terres communales et signature d'une convention précaire avec la SCEA La Grande Corvée parcelles AL 4 et AL 8, ZN 2. (Délibération n° 2024-40)

Remplace la délibération n° 2016-61 du 17 octobre 2016

Il est proposé d'établir une convention précaire pour l'ensemble des terres ci-dessous :

- Lieudit : Pré des Matelots : AL 4 et AL 8 d'une contenance de 66 ares 40 centiares
- Lieudit : La Pièce Saint-Pierre : ZN 2 d'une contenance de 38 ares 80 centiares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'établir une convention précaire pour ces parcelles qui prendra effet au 1er janvier 2024.
- de fixer le prix à 141,03 € l'hectare (charges comprises). Ce prix sera réactualisé chaque année selon l'indice départemental des fermages (région naturelle, plaine/plateau).
- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme. Fait à Saulon-la-Chapelle Le Maire, Pascal BORTOT

